

L'installation et la transmission

2023

“AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C’EST POSSIBLE.”

**NOUVELLE ASSURANCE RÉCOLTE :
UNE PROTECTION RENFORCÉE DE
VOS CULTURES.**



AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Le saviez-vous ?

Avec la nouvelle assurance récolte Groupama : les contrats sont subventionnés à 70%, et ce dès 20% de franchise.⁽¹⁾

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr

¹ Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20%, 25% et 30%). Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés par les Pouvoirs Publics. Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence. Groupama Centre Manche - Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche - 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans Cedex 9 - Siège social : 10 rue Blaise Pascal CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 385 853 801 RCS Chartres. Entreprise régie par le code des assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama N°975428981 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Octobre 2022.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Édito

Le monde agricole fait face à de nombreux défis, au premier rang desquels le défi démographique. Depuis plusieurs années, on observe un vieillissement de la population agricole qui nous amène à un âge moyen des chefs d'exploitations de 52 ans. D'ici 10 ans, la moitié des exploitants actuels partira à la retraite. Le renouvellement des générations devient donc un enjeu majeur pour maintenir une agriculture viable et vivable, au sein de territoires ruraux dynamiques et attractifs.

S'ajoute à cela, deux autres défis de taille :

- Le changement climatique qui bouscule durablement nos vies. Les agriculteurs doivent apporter des modifications dans leurs exploitations pour s'adapter à cette nouvelle donne.
- Le manque de revenus chronique et la difficulté à rémunérer le capital qui rendent difficile l'installation de nouveaux porteurs de projets. Même si nous pouvons nous réjouir de l'année 2022, qui fait exception quant aux revenus.

Ces défis nous appellent à revoir et à moderniser nos dispositifs d'installation. L'écosystème agricole normand est pleinement mobilisé pour accompagner les évolutions nécessaires. Les Chambres d'agriculture de Normandie jouent un rôle essentiel :

- En animant, aux côtés de la Région Normandie et des services de l'Etat, les débats de la concertation nationale pour construire le Pacte et La loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA) dont l'installation et la transmission constituent l'une des trois thématiques.
- En accompagnant le déploiement, par la Région Normandie, de son programme Normandie Démarrage Installation (NDI).
- Et en animant plusieurs dispositifs d'accompagnement des projets de transmission et d'installation.

Au moment de bâtir ces nouveaux dispositifs, il est indispensable de regarder en arrière pour tirer les enseignements de nos difficultés, comme de nos réussites. C'est le but de ce document, dont les enseignements nous guideront dans nos choix.

Nous retenons 3 éléments clés que nous souhaitons partager avec vous :

- L'importance de l'élevage laitier d'abord, avec 47,4 % des bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur installés en production laitière.
- Le développement des circuits courts qui atteignent 26 % des bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur.
- L'intérêt grandissant pour les contrats de parrainage et les stages créateur d'entreprise, à approfondir dans le cadre des nouveaux dispositifs.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Sébastien WINDSOR

Président de la Chambre régionale
d'agriculture de Normandie

François RIHOUE

Président du groupe thématique
Installation – Transmission

Sommaire

1.

L'installation

Le Point Accueil Installation	p•6
Le Plan de Professionnalisation Personnalisé	p•8
Les installations aidées	p•10
La Dotation Jeunes Agriculteurs et ses modulations	p•12
Le profil des jeunes installés	p•13
Les caractéristiques des exploitations	p•14
Les productions	p•16
Agriculture biologique et circuits courts	p•17
Le coût d'une installation individuelle	p•19
Installation - coût d'une installation sociétaire	p•20
Focus sur les NIMA	p•21

2.

La transmission

Les faits marquants 2022	p•24
Quelques données extraites du recensement agricole 2020	p•26
La quinzaine de la transmission	p•27
S'informer	p•28
La DICA	p•29
Trouver un repreneur	p•31
Trouver sa future exploitation	p•34
Les projets de reprise	p•35
Transmission période d'essai avant installation	p•36
Les stages de pré-installation	p•37

Lexique	p•39
---------	------

1.

L'installation



LE POINT ACCUEIL INSTALLATION



POINT ACCUEIL INSTALLATION
NORMANDIE



Fonctions

Accueil

Information

Réglementations, démarches, statuts, aides

Orientation

Vers organismes - prestataires

Aide autodiagnostic

Remise

Suivi

Projet en cours

Collecte de données

Données, rapports des partenaires, enquête de satisfaction

Le Point Accueil Installation (PAI) est LE point d'entrée des porteurs de projet en installation agricole. Il fait l'objet d'une labellisation pluriannuelle (2018-2023) de la part de l'Etat. Sa mise en œuvre doit respecter le cahier des

charges national.

Guichet unique, il est cependant en relation avec près d'une trentaine de partenaires, engagés à ses côtés par convention pour l'accompagnement des porteurs de projets.

1 318 contacts au PAI en 2022

Nombre de personnes accueillies au Point Accueil Installation

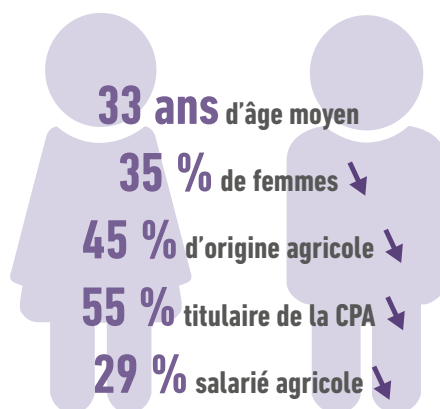
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
en 2015	195	66	234	235	146	876
en 2016	204	165	186	252	131	938
en 2017	241	166	349	232	160	1 148
en 2018	266	267	344	237	204	1 318
en 2019	242	202	339	251	171	1 205
en 2020	270	213	388	270	244	1 385
en 2021	340	184	433	265	265	1 466
en 2022	274	160	361	260	263	1 318

Il accueille tous les porteurs de projet quel que soit le niveau d'avancement du projet

2022 aura vu le retour à une fréquentation plus « classique » des PAI de Normandie par les porteurs de projet, confirmant l'impact du contexte sanitaire sur la dynamique des années 2020-21.

Mais, même si la fréquentation baisse légèrement, l'âge moyen, lui, ne varie pas. Pour la 4ème année consécutive, il s'établit à 33 ans. Ce qui tend à indiquer que la diminution de recours au PAI touche tous les profils et pas seulement les 35 ans et plus (en reconversion professionnelle).

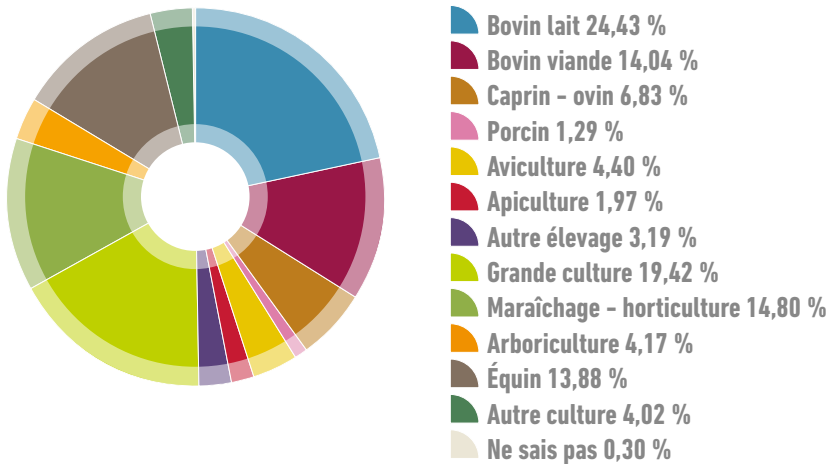
Moins de PP étaient titulaires de la CPA au PAI : cela ne veut pas dire que les PP ne se forment pas mais seulement qu'ils viennent au PAI avant l'obtention du diplôme.



En 2022, le lait se maintient et les grandes cultures font une percée dans les choix d'orientations des PP reçus.

Les projets des candidats s'orientent majoritairement vers le lait et les grandes cultures

Productions envisagées par les candidats reçus au PAI



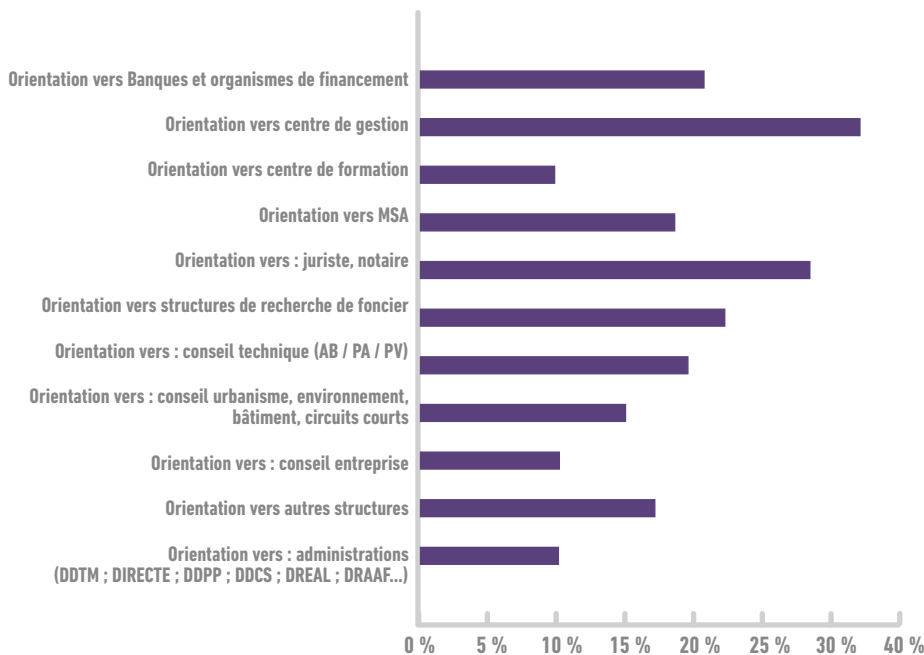
20 % des projets en AB ↓
23 % des projets avec transformation ↓
45 % des projets en circuits courts ↓

Comme craint lors du dernier bilan, en 2022, l'intérêt des porteurs de projet pour l'agriculture biologique semble s'éémousser, (28 % en 2019 ; 32 % en 2020 ; 32 % en 2021) non pas pour des raisons techniques mais plus certainement du fait du contexte général d'instabilité du marché autour de l'AB.

Cette tendance baissière se retrouve également sur les envies de transformer sa production et/ou de la vendre en circuits courts. Avec des cours élevés des produits, les PP s'interrogent parfois moins sur la recherche de valeur ajoutée ou la prise en compte du temps de travail lié à la transformation et vente fait pencher la balance vers les filières longues.

En moyenne 2.1 orientations vers des partenaires de l'installation

Les orientations vers les partenaires de l'installation



Le PAI est le point de départ vers l'installation. Selon les questions que se posent les porteurs de projet ou les besoins à combler, le conseiller du PAI est amené à les orienter vers des partenaires :
- centres de formations (pour l'acquisition d'un diplôme),
- structures d'accompagnement (centre de gestion, association d'accompagnement, syndicat...),
- interlocuteurs référents dans un domaine spécifique (conseil technique ; référent réglementaire ou juridique ; financeurs ; administration...).

En moyenne, en 2022, chaque porteur de projet a été orienté vers 2,1 partenaires.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Lors de l'enquête de satisfaction, les porteurs de projet accordent en moyenne une note de 8,6/10 aux PAI normands.

Les PP soulignent « un accueil bienveillant » par des conseillers « à l'écoute, disponibles et compétents ». Ils apprécient d'avoir ces échanges qui permettent d'y « voir plus clair dans les démarches à l'installation ». La somme d'information transmise étant cependant très importante, ils apprécient de pouvoir « refaire des points d'étapes pour ne pas s'y perdre ».

Les porteurs de projet apprécient notamment l'orientation (les « contacts à prendre ») vers des interlocuteurs qui sauront les aider à « réaliser leur installation ».

LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ



CENTRE D'ÉLABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

Comme le PAI, le Centre d'Elaboration du PPP (CEPPP) fait l'objet d'une labellisation (2018-2023), basée sur le respect d'un cahier des charges national.

Lors de l'entretien au CEPPP, le porteur de projet est reçu par deux conseillers avec un double objectif : le conseiller sur son projet pour qu'il soit bien construit, et lui permettre d'acquérir ou de renforcer les compétences nécessaires à la maîtrise de son projet, dans le domaine entrepreneurial, technique et humain.

C'est un passage imposé pour tous ceux qui

souhaitent solliciter les aides nationales à l'installation (Aides DJA, Aides Normandie Démarrage Installation). Il est aussi ouvert à tous : tout porteur de projet peut le solliciter pour faire un point sur son projet.

Souvent associé à la prescription de formations, le PPP peut également inclure des stages pratiques (en exploitation agricole ou en entreprise para-agricole) ; du tutorat ; du parrainage ; des rencontres avec des conseillers spécialisés... bref, de nombreuses possibilités.

Nombre de porteurs de projets rencontrés au PPP

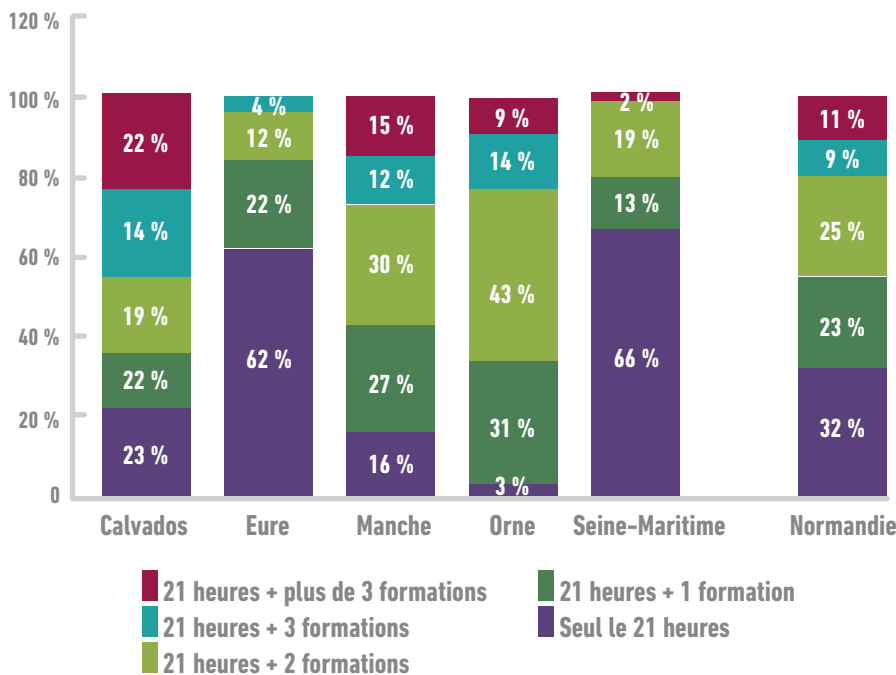
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
en 2015	61	50	89	92	71	363
en 2016	77	43	95	83	70	368
en 2017	77	51	145	96	95	464
en 2018	93	58	183	110	103	547
en 2019	81	55	137	95	94	462
en 2020	70	55	149	80	87	441
en 2021	116	86	200	117	96	615
en 2022	110	69	180	88	118	565

Après une forte hausse en 2021, le nombre de porteurs de projet ayant réalisés un entretien PPP a diminué en 2022. Cependant le nombre de RDV reste toujours important au regard des années précédentes et il est plus élevé qu'avant la crise sanitaire. Presque tous les départements ont connu cette baisse, hormis la Seine-Maritime. La baisse du nombre de rendez-vous PPP en 2022 de 10 % est corrélée avec la baisse du nombre de rendez-vous au PAI.



80 % des porteurs de projet réalisent au moins une formation complémentaire au stage 21 heures

Nombre de formations suivies en amont de l'installation



Tout porteur de projet passant au PPP doit effectuer dans son parcours le stage 21h lui permettant à la fois de rencontrer ses futurs partenaires de travail une fois installé et d'affiner son projet. En complément de ce stage, sur l'ensemble de la Normandie, près de 70 % des porteurs de projet réalisent au moins une formation lors de leur parcours PPP afin de parfaire ou d'acquérir des connaissances manquantes pour que leur installation débute le mieux possible.

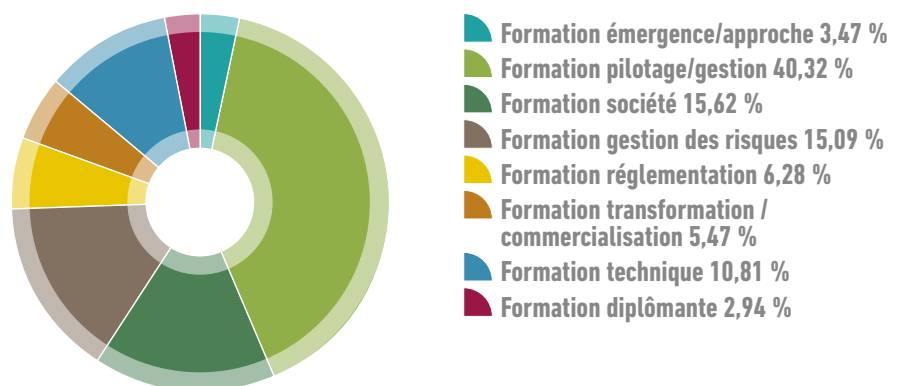
Les porteurs de projet peuvent aussi réaliser des stages en exploitation mais cela reste minoritaire car ce n'est pas simple à mettre en place dans la pratique : délai trop court entre la rencontre du porteur de projet au CEPPP et la date d'installation, ajouté au manque de maîtres exploitants habilités.

En 2022, un parcours du Créateur Repreneur d'Entreprise Agricole (CERTICREA) a été développé par les Chambres d'agriculture afin de s'assurer de l'acquisition des compétences essentielles pour un futur chef d'exploitation. En 2023, la maîtrise de ces compétences sera demandée pour prétendre aux nouvelles aides à l'installation.

Lors de l'entretien PPP, le porteur de projet évoque avec deux conseillers sa formation initiale, ses expériences professionnelles, ses connaissances sur le fonctionnement global d'une exploitation agricole, ses connaissances techniques, les connaissances manquantes et également un point sur l'avancée de son projet. De cet échange, les conseillers repèrent des connaissances à améliorer ou acquérir pour que le jeune soit suffisamment prêt pour débiter son projet agricole dans de bonnes conditions. Il en ressort le plan de professionnalisation personnalisé du porteur de projet comportant des formations et/ou des stages.

En 2022, la thématique de formation la plus préconisée est encore une fois celle liée au pilotage et à la gestion de l'entreprise agricole. Puis viennent les thématiques liées à la mise en place d'une société, la gestion des risques et la technique.

Thématique de formations suivies en Normandie



LES INSTALLATIONS AIDÉES EN 2022

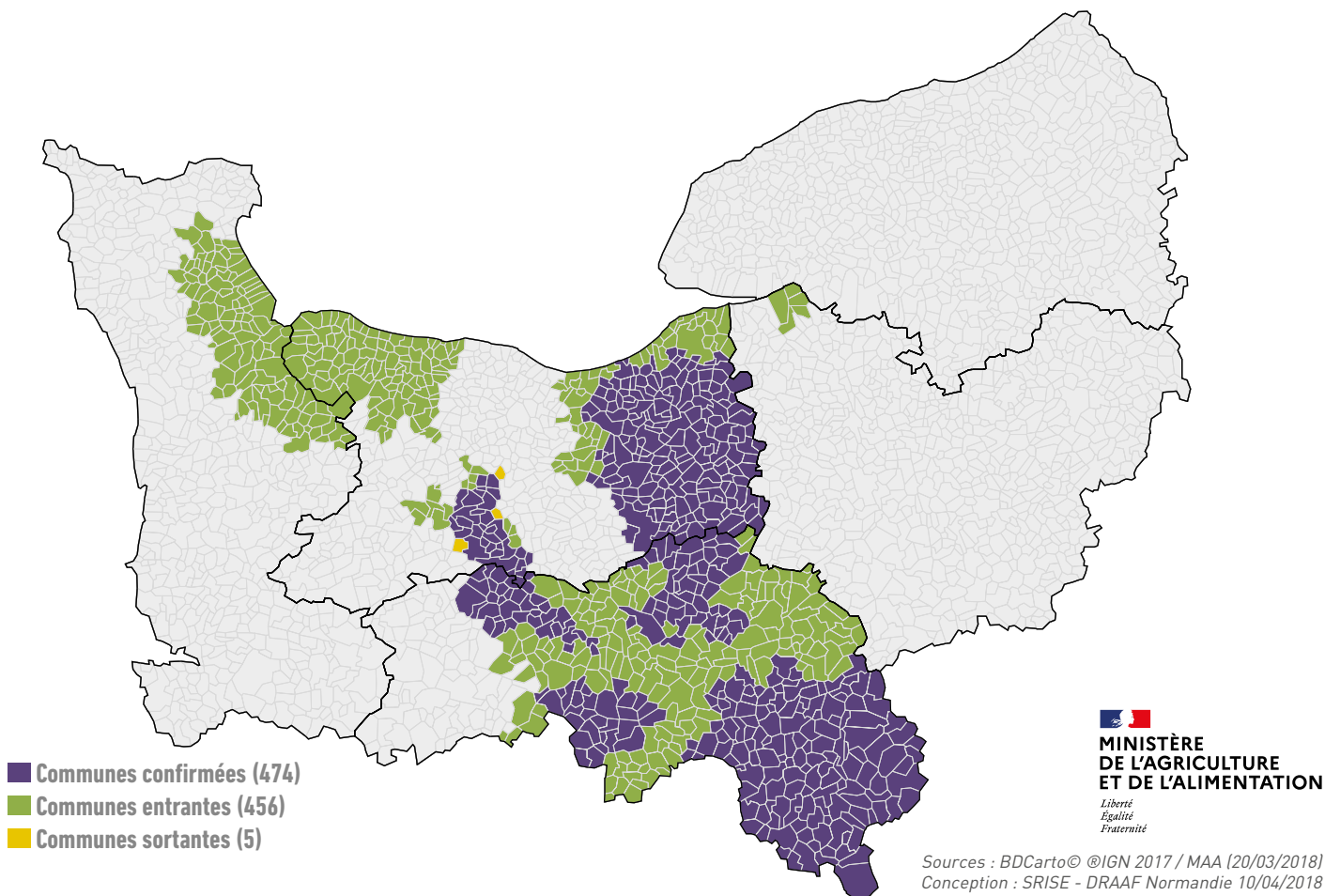
La Dotation Jeune Agriculteur en Normandie

	Zone de Plaine	Zone défavorisée	
Montant de base	12 000 €	17 000 €	
Modulation HCF	3 000 €	4 250 €	
Modulation valeur ajoutée et emploi	3 000 €	4 250 €	
Modulation agro-écologique	3 000 €	4 250 €	
Modulation reprise investissements	100 000 € à 400 000 € + de 400 000 €	6 000 € 8 000 €	8 000 € 10 000 €
Montant maximum	29 000 €	39 750 €	

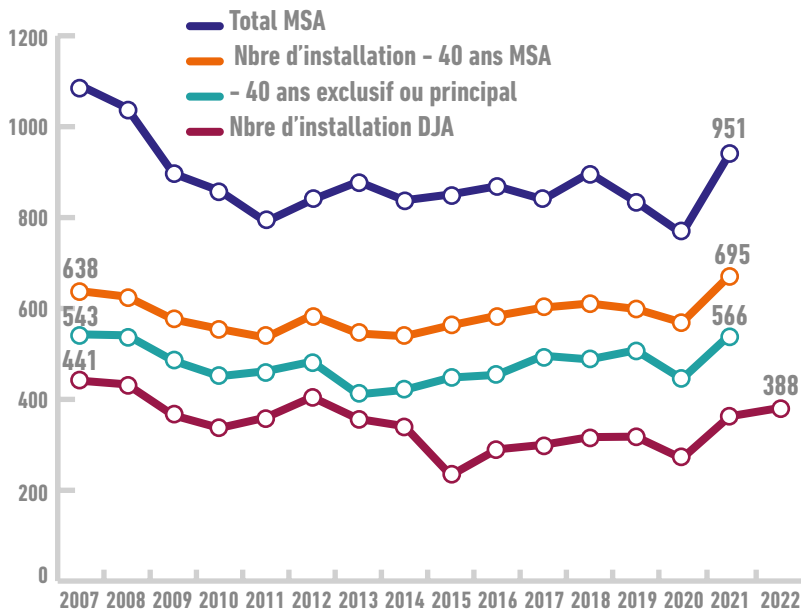


RÉGION
NORMANDIE

Carte des zones défavorisées simples en Région Normandie



Évolution du nombre des installés



Source : MSA, Chambres d'agriculture

Ce graphique présente les différentes données disponibles sur l'évolution du nombre d'installations suivant la définition de l'installation :

- La ligne supérieure indique le nombre total d'installations comptabilisées par la MSA,
- La deuxième ligne indique le nombre d'installations des moins de 40 ans (à titre principal ou secondaire) comptabilisées par la MSA,
- La troisième ligne donne le nombre d'installations à titre exclusif ou principal des moins de 40 ans comptabilisées par la MSA,
- La quatrième ligne présente le nombre de bénéficiaires des aides à l'installation (DJA).

L'accès aux aides nationales à l'installation permet également de mobiliser au cas par cas d'autres avantages notamment dans le cadre fiscal (exonération partielle ou totale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti ; exonération partielle de l'impôt sur le revenu et la diminution des droits de mutation en zone de revitalisation rurale), ainsi que pour les aides aux investissements en particulier dans le dispositif Agriculture Normande Performante, remplacé par Normandie Agriculture Investissement à compter de mai 2023.

Évolution du nombre d'installations aidées en Normandie

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
2014	66	45	111	82	37	341
2015	41	28	59	61	44	233
2016	47	38	70	69	66	290
2017	44	48	70	71	67	300
2018	40	51	83	77	66	317
2019	43	39	88	84	64	318
2020	50	35	67	45	73	270
2021	67	45	102	74	90	378
2022	67	53	112	84	72	388

En 2022, une augmentation du nombre d'installations aidées a été constatée dans la quasi-totalité des départements de la Région. Sur un an c'est une augmentation de 3 % et la moyenne de ces dix dernières années est de 319. Il faut remonter à 2012 pour trouver un nombre plus important.

Le nombre de porteurs de projet rencontrés au CEPPP en 2022, ainsi que l'activité constatée sur le début de l'année 2023, laissent penser qu'il devrait y avoir moins d'installations aidées en 2023 qu'en 2022.



LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS ET SES MODULATIONS

S'installer en Normandie avec la DJA, cela signifie bénéficier en moyenne de 26 900 € d'aides pour lancer son entreprise



26 900 €

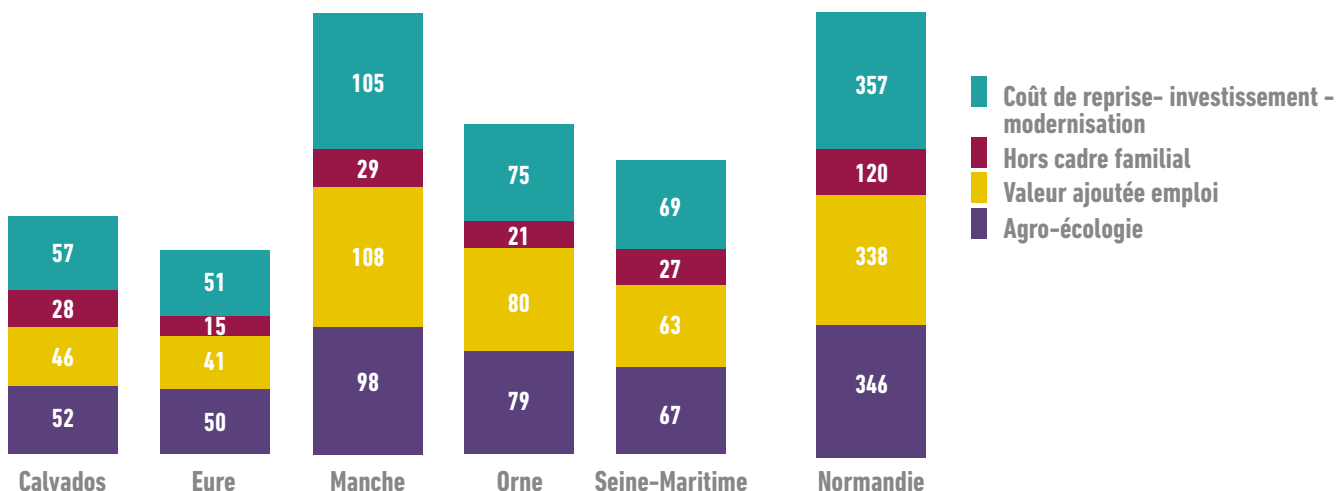
Le montant de la DJA a augmenté de 60 % en 7 ans

Montant moyen de la DJA

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
2015	15 823 €	14 625 €	14 644 €	17 660 €	15 019 €	15 554 €
2016	18 303 €	14 193 €	15 321 €	19 094 €	14 983 €	16 379 €
2017	21 267 €	21 721 €	20 071 €	23 386 €	23 979 €	22 073 €
2018	24 106 €	23 353 €	23 566 €	28 545 €	24 652 €	24 844 €
2019	25 884 €	23 244 €	25 009 €	31 685 €	24 375 €	26 039 €
2020	28 450 €	22 632 €	25 254 €	32 417 €	24 356 €	26 457 €
2021	27 291 €	22 334 €	26 211 €	32 458 €	24 572 €	26 775 €
2022	27 466 €	24 100 €	25 933 €	31 000 €	25 208 €	26 910 €

28% des bénéficiaires de la DJA en 2022 étaient en zone défavorisée.

Nombre de modulations de DJA



Le montant de la DJA n'a cessé de progresser depuis 2015 et notamment en 2017 suite à la mise en place d'une nouvelle modulation (coût de reprise/modernisation) consécutive à l'arrêt des prêts bonifiés et l'ajout en 2019 de zones défavorisées dans certains départements. Depuis lors le montant moyen tend à se stabiliser. L'Orne est le département dont la DJA est la plus importante du fait d'un plus grand nombre de territoires en zone défavorisée. A l'inverse, l'Eure présente moins de territoires en zone défavorisée, et le nombre de modulations prises par jeunes installés y est moins important.

Chaque bénéficiaire de la DJA a mobilisé au moins une modulation. En moyenne, chaque bénéficiaire en a mobilisé trois. Ces indicateurs sont plutôt en hausse par rapport aux années précédentes, sauf pour le coût de reprise – investissement – modernisation.

A noter que les modulations hors cadre familial et coût de reprise – investissement – modernisation ne dépendent pas véritablement d'un choix du bénéficiaire de la DJA, mais s'imposent par la nature du projet, contrairement aux deux autres.

LE PROFIL DES JEUNES INSTALLÉS

Profil des installés

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Hommes	41 (61 %)	37 (70 %)	86 (77 %)	57 (68 %)	56 (78 %)	277 (71 %)
Hors cadre familial	28 (42 %)	15 (28 %)	29 (26 %)	21 (25 %)	27 (38 %)	120 (31 %)
D'origine Agricole	41 (61 %)	35 (66 %)	74 (66 %)	65 (77 %)	49 (68 %)	264 (68 %)
BTS et +	28 (42 %)	29 (55 %)	54 (48 %)	38 (45 %)	43 (60 %)	192 (49 %)

Sur l'année 2022, 71 % des installations sont réalisées par des hommes. Ce chiffre reste constant par rapport à 2021. Le pourcentage de jeunes installés d'origine agricole est également similaire à l'an passé avec une diminution d'installation hors cadre familial (31 % contre 38 % en 2021). La moyenne étant de 29.6 % sur les 5 dernières années.

Niveau de formation

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Ingénieur	5	1	3	3	10	22
BTS	23	28	51	35	33	170
TOUS BAC et BTA	21	11	36	33	24	125
CCTAR, BPREA	15	11	20	10	4	60
BEPA, VAE	0	0	0	2	0	2
RCP et VAE	3	2	2	1	1	9
TOTAL	67	53	112	84	72	388

Quasiment la moitié des candidats (49 %) a un niveau équivalent ou supérieur à un BTS. Dans l'ensemble le niveau de formation se stabilise depuis 5 ans.



LES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

Nombre d'installations agréées

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
Individuelles	18	27 %	26	49 %	24	21 %	27	32 %	22	30 %	117	30 %
GAEC	24	36 %	9	17 %	62	55 %	46	55 %	20	28 %	161	42 %
EARL	17	25 %	11	21 %	23	21 %	6	7 %	13	18 %	70	18 %
Autres sociétés	8	12 %	7	13 %	3	3 %	5	6 %	17	24 %	40	10 %
TOTAL	67	100 %	53	100 %	112	100 %	84	100 %	72	100 %	388	100 %

Comme chaque année, les installations se font majoritairement en société avec une part plus importante en GAEC (la moyenne des 5 années précédentes donne 70 % d'installation sociétaire). La forme d'installation choisie est quasiment identique aux proportions des cinq dernières années.

	Nb d'installations	Nb d'associés exploitants	Surface exploitée	Surface exploitée / associé exploitant	Production laitière moyenne / exploitation
Individuel	117		51 ha		481 000 l
GAEC	161	2.53	150 ha	59 ha	960 000 l
EARL	70	1.84	107 ha	58 ha	663 000 l
Autres sociétés	40	2.30	138 ha	60 ha	943 000 l

Globalement la surface exploitée en 2022, quelque soit la forme juridique, est inférieure à la surface exploitée en moyenne sur les 5 dernières années (respectivement 64 ha. en individuel ; 157 ha. en GAEC ; 117 ha. en EARL ; 116 ha. en autres sociétés).

Concernant la production laitière, sur les cinq dernières années, les évolutions sont à la hausse ; de 9 % pour les individuels ; 10 % pour les GAEC ; 22 % pour les EARL et 29 % pour les autres sociétés.



AIDER LES AGRICULTEURS À TRACER LE SILLON



DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

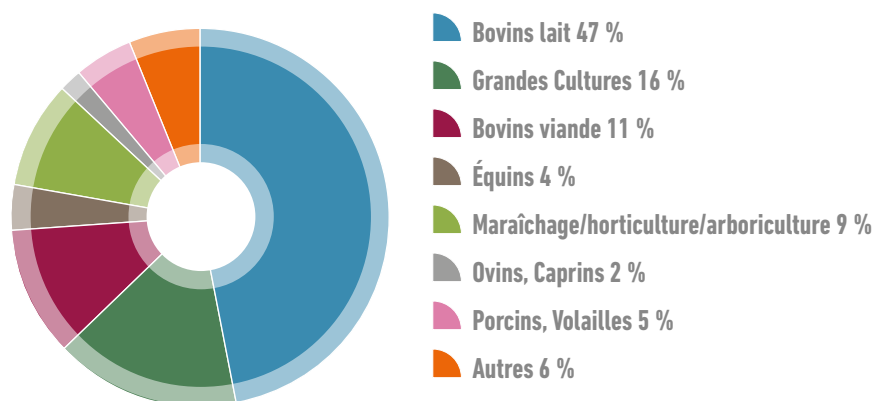


NORMANDIE

LES PRODUCTIONS

Le lait toujours sur la 1ère place du podium suivi par les grandes cultures et la production de viande bovine.

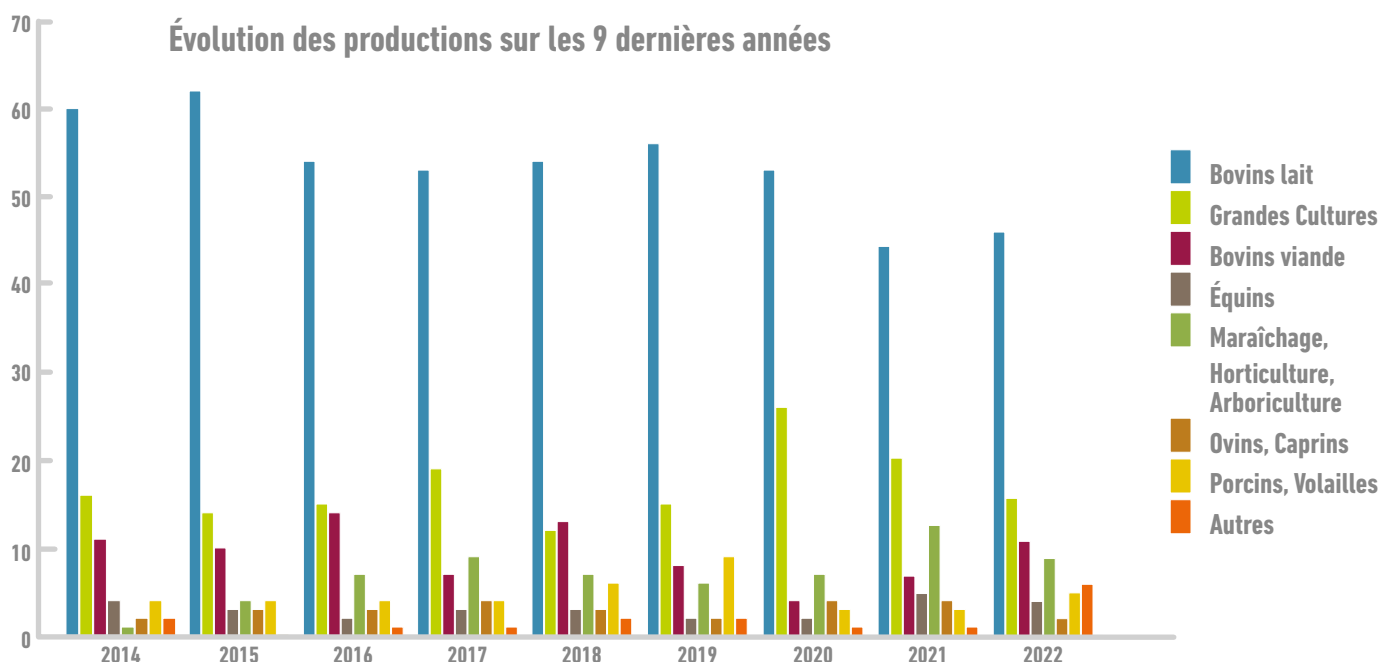
Installations aidées 2022 par productions principales



En 2022, la production laitière conserve sa première place dans les installations, à chiffre constant par rapport à l'an passé. Elle reste la production principale pour les départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne et de la Seine-Maritime à échelle différente (74 % dans la Manche contre 36 % en Seine-Maritime). Malgré tout l'année 2022 confirme la perte d'attractivité de cette production à l'échelle régionale avec moins d'un projet sur 2 concerné. Dans l'Eure la production principale concerne les grandes cultures avec 45 % des installations.

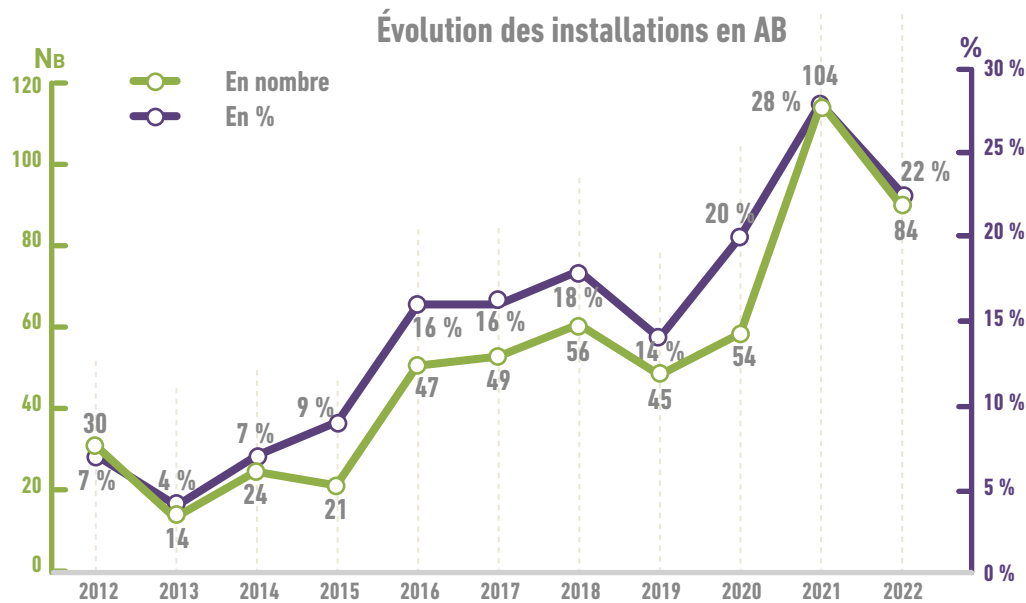
En parallèle, les installations en grandes cultures diminuent en passant de 21 % à 16 %. Les installations en bovins viande reviennent sur le podium en dépassant les installations en maraîchage/horticulture/arboriculture. Les projets portant sur des productions atypiques (apiculture, champignons, plantes aromatiques, viticulture, sapin de Noël...) sont en augmentation significative (6 %).

Évolution des productions sur les 9 dernières années



AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CIRCUITS COURTS

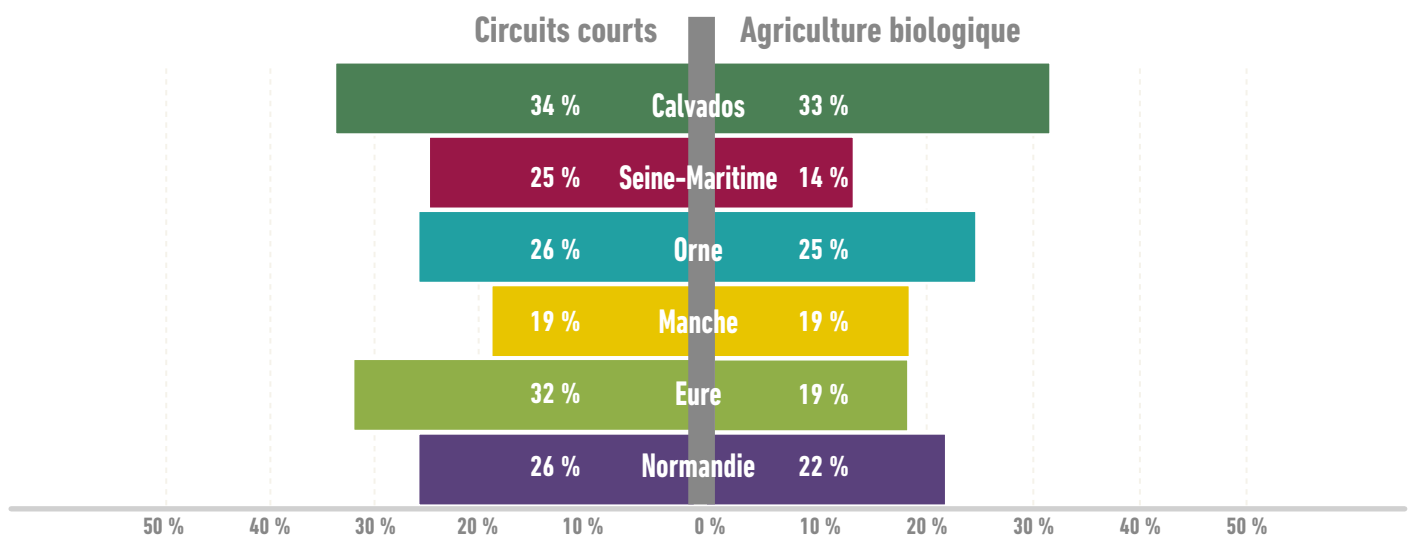
L'agriculture biologique marque le pas



Depuis 2019, il s'agit de la première année où le nombre d'installations en agriculture biologique diminue en pourcentage et en valeur. Les difficultés rencontrées en 2022 avec des débouchés incertains expliquent pour partie cette diminution. Des écarts départementaux sont observés avec 33 % des projets en AB dans le Calvados et 14 % en Seine-Maritime.

La production la plus représentée en agriculture biologique reste le maraîchage avec 30 % des dossiers, suivi par la production laitière avec 25 %.

Évolution des installations en CIRCUITS COURTS et en AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Les projets en circuits courts représentent 26 % des installations (en diminution de 2 points par rapport à 2021), avec une variabilité régionale (19 % dans la Manche contre 34 % dans le Calvados).

Ce sont les projets en maraîchage ; arboriculture ; horticulture qui sont principalement en circuits courts avec 32 %, suivi par les élevages ovins, caprins, porcins et volailles.

De plus, 69 % des installations en agriculture biologique commercialisent en circuits courts.

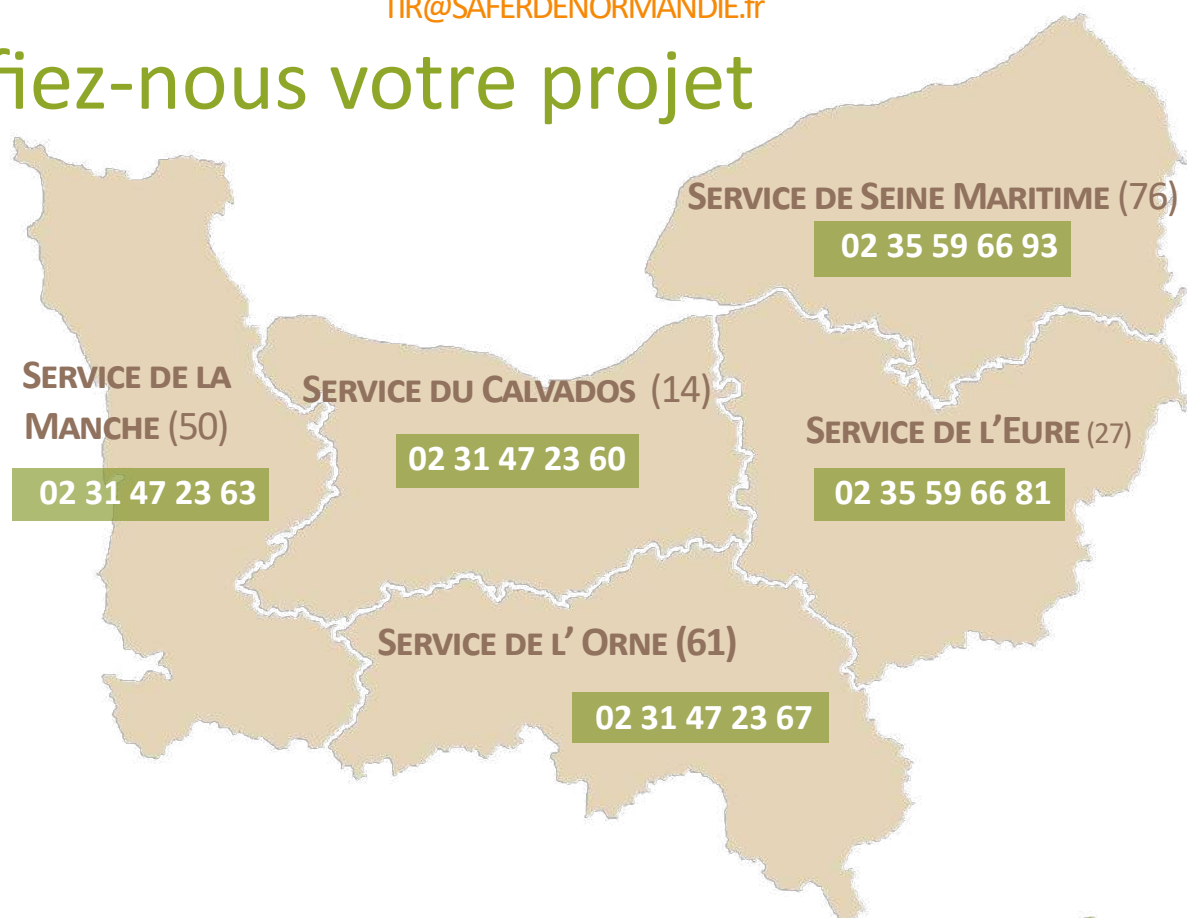
UN PROJET DE CESSION OU D'INSTALLATION ?

BENEFICIEZ DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



TIR@SAFERDENORMANDIE.fr

Confiez-nous votre projet



CONSULTEZ NOS BIENS À LA RECHERCHE DE CANDIDATS

www.proprietes-rurales.com



LE COÛT D'UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE

Coût moyen d'une installation individuelle

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Foncier et aménagements fonciers + Améliorations foncières + plantations	49 850 €	54 180 €	19 223 €	34 540 €	58 828 €	42 685 €
Matériel + parts sociales CUMA	88 992 €	135 185 €	125 126 €	136 248 €	183 672 €	135 377 €
Bâtiments	72 243 €	77 037 €	118 454 €	80 653 €	62 850 €	82 962 €
Cheptel immobilisé + en stock	45 883 €	65 334 €	60 540 €	74 427 €	13 922 €	53 789 €
Stock + frais + amélioration du fond	9 539 €	13 326 €	20 376 €	17 154 €	14 475 €	15 289 €
Autres (y compris plantations)	20 910 €	31 364 €	22 601 €	6 372 €	14 761 €	19 069 €
TOTAL	287 417 €	376 426 €	366 320 €	349 394 €	348 508 €	349 172 €
Autofinancement	24 999 €	27 767 €	59 261 €	16 825 €	44 714 €	34 463 €
Subventions	802 €	11 010 €	1 113 €	38 085 €	5 820 €	12 682 €
Total prêts	261 617 €	337 649 €	305 946 €	294 484 €	297 974 €	302 027 €
TOTAL	287 417 €	376 426 €	366 320 €	349 394 €	348 508 €	349 172 €

Le coût moyen d'une installation individuelle est de l'ordre de 349 000 €. En augmentation de 42 000 € par rapport à l'an dernier et de 19 000 € par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Il cache des disparités importantes par département, puisqu'il est supérieur à 376 000 € dans l'Eure, et d'environ 287 000 € dans le Calvados.

Le poste matériel reste le plus prédominant dans les départements comportant la plus importante proportion d'installations en polycultures et le poste bâtiment est prépondérant dans la Manche et l'Orne.

La part d'autofinancement des projets reste inférieure à 10 % du montant de reprise et des investissements est constante depuis 5 ans.



INSTALLATION – COÛT D'UNE INSTALLATION SOCIÉTAIRE

Coût d'une installation en société (Part du jeune)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Parts sociales	60 194 €	190 880 €	62 704 €	94 427 €	236 416 €	113 743 €
Foncier (mis à disposition)	2 173 €	3 889 €	4 066 €	2 305 €	3 412 €	3 215 €
Bâtiments ou autres (mis à disposition)	999 €	0 €	0 €	26 436 €	78 360 €	20 199 €
TOTAL	63 367 €	194 769 €	66 770 €	123 168 €	318 188 €	137 157 €
Prêts	44 867 €	194 489 €	56 352 €	27 084 €	273 220 €	101 895 €
Subvention	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autofinancement	18 500 €	280 €	10 418 €	24 164 €	44 968 €	20 135 €
TOTAL	63 367 €	194 769 €	66 770 €	123 168 €	318 188 €	137 157 €

Investissements supportés par la société

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Foncier et Aménagements fonciers	17 822 €	29 239 €	13 482 €	12 456 €	11 989 €	15 345 €
Bâtiments	213 396 €	133 200 €	266 239 €	115 353 €	106 687 €	182 256 €
Matériel	242 514 €	233 715 €	239 013 €	242 018 €	160 000 €	225 172 €
Cheptel	21 225 €	5 144 €	50 009 €	18 862 €	6 586 €	25 772 €
Stocks et autres	53 039 €	93 269 €	74 763 €	118 474 €	47 387 €	76 822 €
TOTAL	547 996 €	494 567 €	643 506 €	507 163 €	332 649 €	525 367 €
Autofinancement	99 020 €	34 577 €	54 925 €	62 943 €	27 158 €	57 434 €
Subvention	1 151 €	19 592 €	91 €	2 453 €	11 149 €	4 763 €
Prêts	447 825 €	440 398 €	588 490 €	441 767 €	294 342 €	463 170 €
TOTAL	547 996 €	494 567 €	643 506 €	507 163 €	332 649 €	525 367 €

Le coût moyen d'une installation en société pour un jeune agriculteur en Normandie est de l'ordre de 137 000 €, soit 12 000 € de moins que l'an passé. Il correspond au montant nécessaire à financer pour devenir associé exploitant dans une société. La moyenne sur les 5 dernières années reste de 143 000 €.

Il varie très fortement selon les départements (63 000 € dans le Calvados, 318 000 € en Seine-Maritime) ; la diversité et la complexité des montages sociétaires, ainsi que des actifs concernés peuvent expliquer ces variations importantes.

L'arrivée d'un jeune agriculteur au sein d'une société génère toujours des investissements, qui doivent être pris en compte et qui représentent un montant de 525 000 €. La moyenne des 5 dernières années est de 450 000 €. Les postes matériels et bâtiments sont les plus importants (225 000 € et 182 000 €). Le financement se fait à 88 % par prêt bancaire.



FOCUS SUR LES NIMA

Au passage au PAI

Dans les discussions autour de l'installation il est souvent fait référence à la catégorie des Non Issues du Milieu Agricole (NIMA). Nous avons souhaité analyser les présupposés attribués à cette catégorie en objectivant les spécificités la caractérisant.

Nous qualifions de NIMA un porteur de projet dont les deux parents ne sont pas ou n'ont pas été agriculteurs.

	NIMA	non NIMA
Nombre	694	624
Âge	35 ans	27 ans
Femme	48 %	25 %
Homme	52 %	75 %
Titulaire de la CPA	41 %	70 %

	NIMA	non NIMA
Aide familial/conjoint collaborateur	1 %	3 %
Demandeur emploi	25 %	11 %
CE/prof libérale	9 %	8 %
Salarié agricole	21 %	43 %
Salarié non agricole/fonctionnaire	33 %	24 %
Étudiant/stagiaire	4 %	6 %
Autre	7 %	5 %

	NIMA	non NIMA
Bovin viande	5,33 %	14,90%
Bovin lait	15,71 %	33,01%
Équin	19,16 %	7,05%
Ovin caprin	8,65 %	5,77%
Volaille	4,18 %	3,04%
Porcin	0,58 %	1,92%
Autres élevages	7,06 %	1,60%
Grande culture	5,19 %	22,28%
Maraîchage/horticulture	21,04 %	6,25%
Arboriculture	6,77 %	2,08%
Autres cultures	6,05 %	1,92%
Ne sais pas	0,29 %	0,16%
Total	100 %	100 %
En agriculture biologique	29,39 %	15,87 %
Avec transformation et/ou vente directe	31,56 %	16,67 %

Au passage au PAI plus de la moitié (52.6 %) des porteurs de projet sont des NIMA. Ils ne représentent plus que 32 % des bénéficiaires de la DJA.

Un porteur de projet NIMA passé au PAI est généralement plus âgé et le plus souvent une femme. Il est moins souvent issu d'une formation agricole et il exerce majoritairement une activité de salarié non agricole, alors que le porteur de projet issu du milieu agricole exerçant lui plutôt une activité de salarié agricole.

Les différences sur la nature des productions envisagées sont assez marquées ; plus fréquemment en production maraîchère ou équine, pour les NIMA contrairement aux porteurs de projet issus du milieu agricole qui se positionnent majoritairement sur les bovins lait, grandes cultures et bovins viande.

On peut en déduire, le portrait-robot du porteur de projet NIMA : c'est une personne ayant déjà bien engagé sa carrière professionnelle, dans un domaine non agricole et qui se positionne sur un projet orienté vers des productions en décalage du triptyque historiquement dominant en Normandie : bovin lait ; grandes cultures et bovin viande.



FOCUS NIMA

Pour les bénéficiaires de la DJA

	NIMA	non NIMA
Nombre	124	264
Âge	26 ans	21,5 ans
Femme	47 %	20 %
Homme	53 %	80 %
Titulaire d'un diplôme BAC+2 minimum	44 %	52 %

	NIMA	non NIMA
Bovin viande	4,03 %	13,26 %
Bovin lait	34,68 %	54,17 %
Équin	9,68 %	1,52 %
Ovin caprin	4,84 %	1,14 %
Volaille	8,87 %	1,89 %
Porcin	0,81 %	0,38 %
Autres élevages	2,42 %	0 %
Grande culture	4,84 %	21,59 %
Maraîchage/horticulture	19,35 %	3,03 %
Arboriculture	3,23 %	0,76 %
Autres cultures	7,26 %	2,27 %
Total	100 %	100 %
En agriculture biologique	40 %	13 %
Avec transformation et/ou vente directe	54 %	14 %

	NIMA	non NIMA
Surface en individuel	30 ha	78 ha
Surface en société	88 ha	165 ha
Coût individuel	232 000 €	577 000 €
Coût pour le JA	49 000 €	190 000 €
Coût pour la société	182 000 €	707 000 €
Lait individuel	490 000 L	462 000 L
Lait société	699 000 L	923 000 L

Chez les bénéficiaires de la DJA, les différences d'âge, de rapport homme/femme restent sensiblement les mêmes qu'au passage au PAI.

Sur la nature des productions réalisées, nous avons les mêmes tendances ; moins de bovins lait, grandes cultures et bovins viande, au profit du maraîchage, de la volaille, des chevaux... les bénéficiaires de la DJA NIMA se répartissent l'ensemble de l'échiquier des productions. Contrairement aux non NIMA qui se concentrent sur les 3 productions classiques normandes.

Comme pour le passage au PAI les NIMA s'orientent plus souvent vers l'agriculture biologique ou vers des activités incluant la transformation et/ou la vente directe de tout ou partie de leur production.

Les NIMA bénéficiaires de la DJA s'installent sur des surfaces et pour des coûts très nettement inférieurs à ceux des non NIMA. La nature des productions qu'ils réalisent expliquent en grande partie ces données.

Cependant en production laitière, la différence entre les deux populations n'est pas aussi nuancée.



2.

La transmission



LES FAITS MARQUANTS 2022

Juin 2022, les Agri NANAs toujours en action :

Un premier rendez-vous en juin 2021 sur la thématique de la retraite et de la transmission a débouché sur l'organisation de deux formations. Les participants ont souhaité continuer à travailler sur cette thématique, et plus particulièrement sur celle de la gestion de patrimoine et la gestion du budget en retraite. Le mardi 28 juin 2022, à Pont sous Avranches, une vingtaine de participants se sont retrouvés.



VIRE-NORMANDIE LE 23/11/2022 : Les rencontres de la transmission et de l'installation en agriculture

Un agriculteur sur deux est appelé à partir en retraite dans les 10 ans qui viennent. Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu national, particulièrement présent dans les régions d'élevage. Le bocage virois où la production laitière reste prédominante est bel et bien concerné.

Bien conscient de cela, les élus du groupe territorial du bocage (élus Chambre d'agriculture de l'antenne de Vire), ont souhaité relever ce défi, tout en voulant se différencier des actions menées par le passé, avertis que seule une action multi-partenariale pourrait être en mesure de relever ce challenge.

Des réunions d'interconnaissances, mais aussi des visio-conférences, ont été organisées par l'antenne Chambre d'agriculture de Vire au cours du 1er semestre 2022, rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire (périmètre de l'intercom de la Vire au Noireau, élargi par la suite aux départements voisins) que ce soient les professionnels du monde agricole mais aussi les politiques.

Le bilan de ces premières réunions préparatoires étant en soit une première réussite avec :

- 45 participants (Coopératives ; organismes professionnels agricoles ; banques ; cabinets conseils ; experts foncier)
- Des moments forts et rares d'interconnaissances et de réflexions collectives sur la transmission
- Une prise de décision de co-organiser (finalement 25 co-organisateurs) un événement et de créer un outil commun personnalisé au territoire sur l'installation transmission.



De cette volonté, sont nées « les rencontres de la transmission et de l'installation en agriculture » qui ont eu lieu le 23/11/2022 à la salle du Vaudeville de Vire-Normandie.

Avec pour objectifs :

- Pour nous, acteurs et professionnels agricoles :
 - de réunir et créer une synergie entre les acteurs transmission installation du territoire,
 - de donner les bonnes informations et conseils à nos clients,
 - de rencontrer de nouveaux cédants et porteurs de projet,
- Pour les porteurs de projets et cédants :
 - de rencontrer les acteurs de la transmission installation du territoire, pour faciliter les démarches de cession et d'installation,
 - de rencontrer les cédants/porteurs de projet du territoire pour concrétiser leurs projets.

Les 35 acteurs de l'installation transmission à l'échelle du territoire de l'intercom de la Vire au Noireau ont pu rencontrer des porteurs de projet, des candidats à l'installation, et des cédants pour répondre à toutes leurs questions.

Au milieu des stands :

- Un espace convivial propice aux échanges et à la publication de « petites annonces » de cessions et d'installations,
- Un espace tables rondes (3 thématiques pré-sélectionnées et préparées par les co-organisateurs),
- La présentation d'un nouvel outil de communication co-construit et baptisé « Itinéraire de la transmission installation en agriculture », fournissant aux cédants et porteurs de projet du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, une synthèse des étapes de leurs parcours et les contacts locaux capables de les accompagner.

Bilan de cette journée :

Un objectif de fréquentation atteint avec 120 participants (60 % cédants et 40 % porteurs de projet provenant du Calvados, de l'Orne, de la Manche)



QUELQUES DONNÉES EXTRAITES DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020

LES COMPOSANTES DE LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Le recensement 2020 dénombrait en Normandie 26 510 exploitations, contre 35 374 en 2010. A l'intérieur de ces totaux, il convient de distinguer les micro-exploitations (souvent tenues par des retraités et des exploitations de loisir) des exploitations que l'on qualifiera dans cette note de « professionnelles », c'est-à-dire suffisantes pour procurer un revenu, au moins partiel.

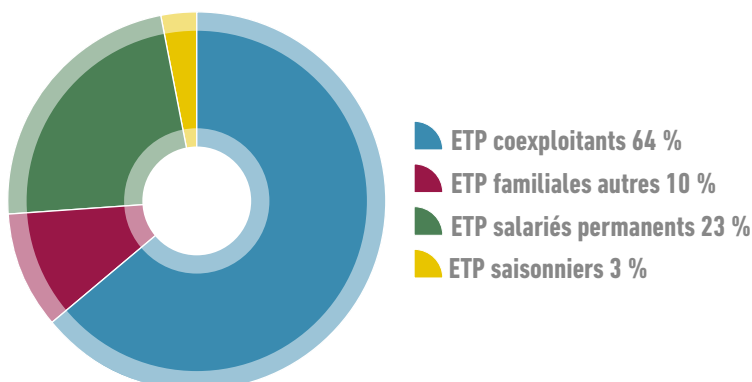
Le tableau suivant donne les principales caractéristiques des exploitations normandes en 2020, avec les évolutions par rapport à 2010.

RA 2020	Exploitations	Évolution/2010	Co-exploitants	ETP totales	SAU	SAU par expl.	Évolution/2010	SAU par ETP	Évolution/2010	ETP par expl.	Évolution/2010
EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES											
Normandie	17 667	- 3 396	25 018	34 852	1 868 319 ha	106 ha	+16 ha	54 ha	+6 ha	1,97	+0,08
Manche	4 492	- 1 281	6 804	9 480	389 640 ha	87 ha	+18 ha	41 ha	+6 ha	2,11	+0,17
Calvados	3 478	- 614	4 691	7 086	353 956 ha	102 ha	+14 ha	50 ha	+4 ha	2,04	+0,12
Orne	3 205	- 643	4 676	6 425	380 142 ha	119 ha	+20 ha	59 ha	+8 ha	2,00	+0,08
Seine-Maritime	3 578	- 484	5 035	7 142	381 790 ha	107 ha	+12 ha	53 ha	+6 ha	2,00	-0,00
Eure	2 913	- 374	3 812	4 720	362 791 ha	125 ha	+13 ha	77 ha	+7 ha	1,62	+0,03
Micro-expl.	8 843	- 5 468	8 988	4 544	84 537 ha	10 ha	+3 ha	19 ha	+1 ha	0,51	+0,12
TOTAL	26 510	- 8 864	34 006	39 396	1 952 856 ha	74 ha	+18 ha	50 ha	+6 ha	1,49	+0,20

Le tableau met en évidence le contraste entre les exploitations « professionnelles », dont la surface agricole (SAU) est de l'ordre de 100 ha avec près de 2 ETP, et les micro-exploitations, 10 fois plus petites en surface, avec 0,5 ETP.

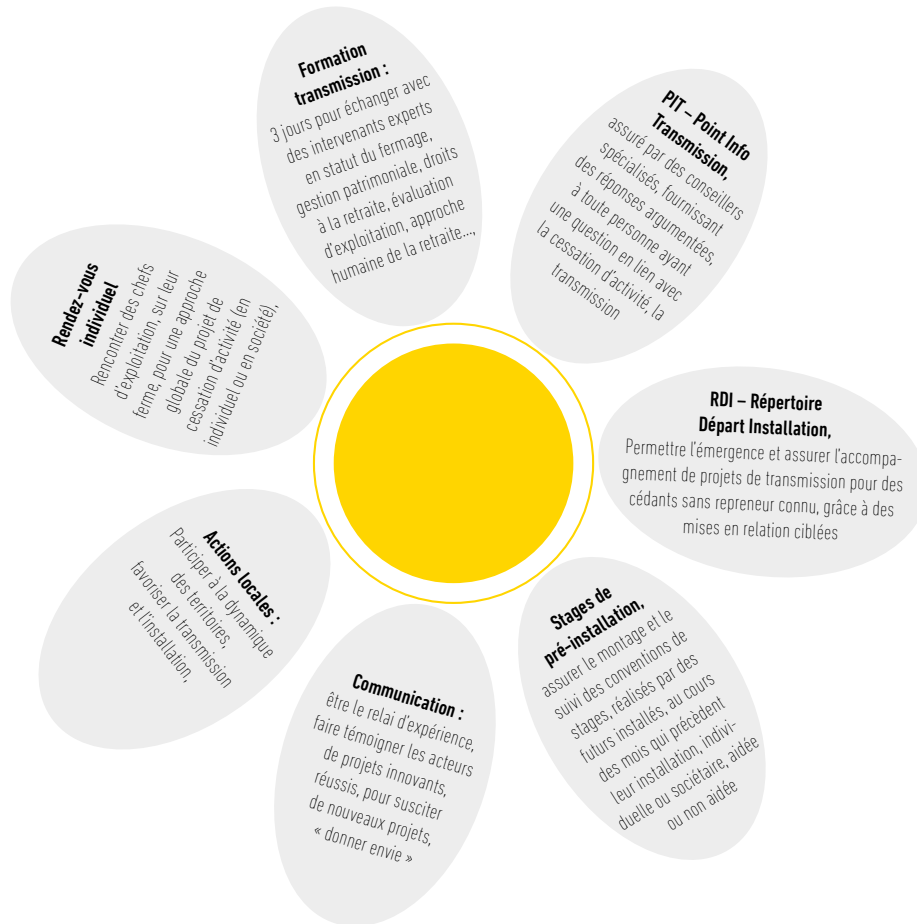
Il montre aussi les contrastes géographiques de la Manche à l'Eure, avec des exploitations de moindre SAU à l'ouest dans le bassin laitier et plus grandes à l'est dans le bassin céréalier : la surface par actif varie presque du simple au double (de 41 ha à 77 ha). Autrement dit, 1 km² de surface agricole dans la Manche occupe deux fois plus d'actifs agricoles que la même surface dans l'Eure.

Structure de la main d'oeuvre agricole (ETP)
Normandie, 2020, exploitations professionnelles



Accompagner les chefs d'exploitations dans les années qui précèdent leur cessation d'activité

Les actions conduites par les Chambres d'agriculture de Normandie sur ce thème sont multiples.



QUINZAINE DE LA TRANSMISSION

Cette action nationale menée sur la deuxième quinzaine de novembre a pour objectifs :

- De sensibiliser aux enjeux du renouvellement des générations agricoles
- De mettre en avant les actions d'accompagnement des Chambres pour favoriser l'installation-transmission

En Normandie, les 1ères années, les actions conduites étaient des actions de communication afin de promouvoir la transmission des exploitations au profit de jeunes repreneurs, en particulier des jeunes repreneurs hors cadre familial.

2022 : Action nouvelle, action phoning 3 novembre au 2 décembre avec pour objectif le souhait de privilégier le contact direct avec les cédants et d'aller à la rencontre des futurs cédants.

- Cible : Agriculteur actif, né entre 1955 et 1965,
- Objectifs :
 - identifier les besoins, les intérêts ou les projets des agriculteurs contactés pour aller plus loin dans leur questionnement,
 - proposer des rendez-vous auprès des cédants dans le cadre de la quinzaine de la transmission-reprise.
- Bilan :
 - plus des 2/3 des agriculteurs contactés ont accueilli favorablement cette action phoning dont une moitié s'est concrétisée par un rendez-vous individuel. Le dernier tiers n'a pas souhaité aborder ce sujet. Peut-être n'était-ce pas le bon moment ou la bonne méthode. En résumé, les échanges, que nous avons eu avec les exploitants, confirment qu'anticiper, échanger et s'informer sont primordiaux.



S'INFORMER

Point info Transmission

333 exploitants ont contacté le Point Information Transmission (PIT) en 2022, soit une progression de + 21 % par rapport à l'année précédente, qui était une année faisant suite à la pandémie COVID.

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
2017	59	8	78	105	25	275
2018	72	10	99	105	17	303
2019	43	27	91	114	48	323
2020	29	10	87	62	11	199
2021	44	10	110	101	10	275
2022	69	25	106	105	28	333

Qu'est-ce que le PIT ?

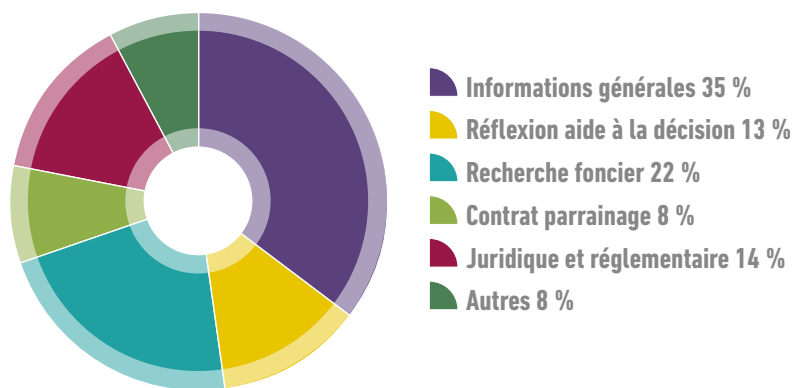
Structure pivot de la transmission, le PIT est un guichet unique et gratuit qui se doit de répondre aux questions d'exploitants envisageant de prendre leur retraite, de se réorienter professionnellement ou bien en recherche d'associé. Que ce soit dans un cadre familial ou non.

Il existe un PIT par département, animé par les conseillers transmission de la Chambre d'agriculture.

En plus des renseignements qui peuvent être apportés à la suite des appels téléphoniques, le conseiller du PIT est en mesure de proposer un entretien individuel et confidentiel (réception au bureau ou déplacement sur site) afin de permettre d'échanger sur le projet de transmission et apporter ainsi son appui dans la réflexion, et ce quel que soit le stade d'avancement du projet de cessation d'activité. Ses principales missions sont :

- accueillir et écouter les cédants en questionnement face aux enjeux de la transmission de leur outil de travail,
- apporter une information la plus exhaustive possible sur les différents aspects d'un projet de cessation d'activité agricole et de transmission,
- orienter vers les organismes experts dans leur domaine,
- présenter les dispositifs existants permettant de faciliter la transmission.

Thèmes abordés par les cédants au Point Info Transmission



Ci-dessus le graphique représente les différents thèmes pouvant être abordés pendant un rendez-vous Point Info Transmission.

Généralement plusieurs thèmes sont abordés par les cédants lors de ces entretiens.

Quels accompagnements à la suite de cet entretien du PIT ?

Quelles suites données au PIT ?

La mission des conseillers du PIT ne s'arrête pas au seul entretien du PIT, selon le degré d'avancement dans la réflexion de la transmission, plusieurs types d'accompagnement peuvent être proposés :

- une orientation vers les organismes experts,
- des formations pour préparer votre cessation d'activité ou votre projet de transmission,
- une inscription au Répertoire Départ Installation si vous recherchez un repreneur ou un associé,
- la réalisation d'un audit transmission : diagnostic de l'exploitation, évaluation de la valeur, analyse des atouts et contraintes en lien avec le marché, préconisations,
- des conseils pour évaluer votre exploitation (foncier, bâtis, matériel, cheptel, stocks, parts sociales).

LA DICA A : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole. 1^{er} pas pour préparer la transmission.

La DICA A est un dispositif national pour inciter les cédants à penser transmission

Pourquoi c'est important de remplir et envoyer sa DICA A ?

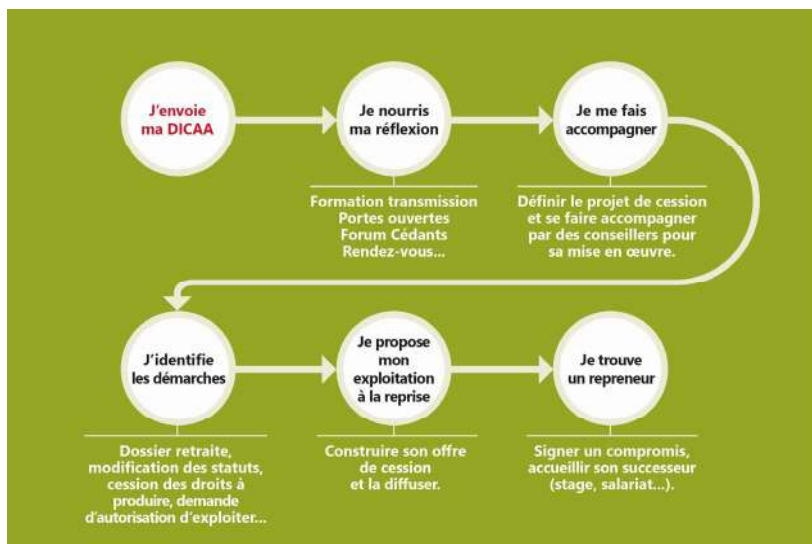
Parce que ce document est nécessaire à la constitution du dossier de retraite.

Un document utile pour trouver un repreneur !

L'objectif de cette déclaration est également de rapprocher cédants, propriétaires sans repreneurs et les candidats à la reprise.

Chaque année, la MSA envoie un formulaire DICA A à tous les agriculteurs qui ont 58 ans dans l'année, soit les chefs exploitants nés en 1964.

Pour la Normandie en 2022, 993 exploitants sont concernés.



PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

INSTALLATION

Vous recherchez à
vous **installer**
ou vous
associer ?

Les conseillers du
Répertoire Départ Installation
vous accompagnent

Disponibilité

Écoute

Confiance

Réactivité

Repandre, c'est entreprendre. Lancez-vous !

repertoireinstallation.com



Calvados : 02 31 68 95 21
Eure : 02 32 78 80 46
Manche : 02 33 06 48 80
Orne : 02 33 11 48 43
Seine-Maritime : 02 35 12 86 90

normandie.chambres-agriculture.fr



TROUVER UN REPRENEUR

LE REPERTOIRE DEPART INSTALLATION



repertoireinstallation.com

Exploitations agricoles : rechercher, s'associer, transmettre

Le RDI, le Répertoire Départ Installation, permet d'être accompagné dans les démarches à la transmission ou à la recherche d'associé. 1 à 2 conseillers transmission sont présents dans chaque département. Le conseiller met en relation cédants, exploitants à la recherche d'un associé et porteurs de projet pour favoriser le renouvellement des générations.

www.repertoireinstallation.com

Le premier site d'annonces d'offres d'exploitation en ligne. Ce site permet la publication d'offres de transmission et de recherche d'associé en entreprise agricole.

Chaque conseiller transmission gère les offres de son département sur le site.

Ce site est reconnu et dispose toujours d'une bonne notoriété.

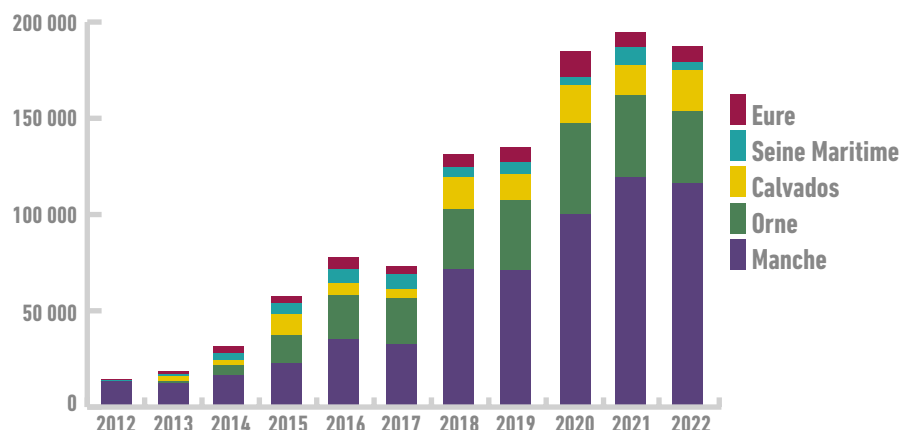
Un site attractif !

3,6 M de consultations pour le site au niveau national et **2 200** consultations en moyenne par offre.

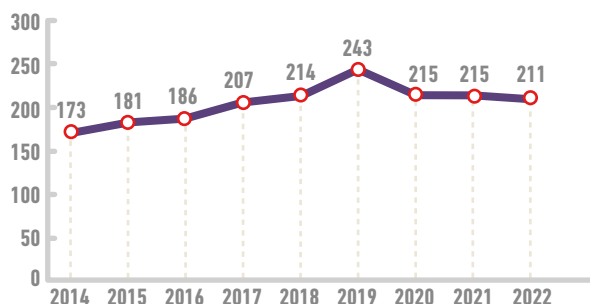
Près de **200.000 consultations** pour toutes les offres Normandes.

Proximité et visibilité.

Des offres attractives, avec suffisamment de précisions pour solliciter l'intérêt des candidats, un exemple ci-contre.



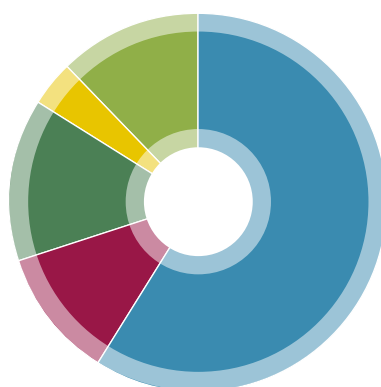
Exploitations proposées au RDI par production



78 nouvelles offres (cession directe ou recherche d'associé) inscrites en 2022 sur **211** exploitations disponibles au RDI. Ces chiffres restent stables.

Une diversité de productions reflétant la typologie des exploitations Normandes est proposée à la reprise. Le secteur laitier reste majoritaire. C'est aussi dans ce secteur et dans cette production que les difficultés de transmission se font le plus sentir car les besoins en capitaux sont élevés.

Exploitations proposées au RDI par production



- Lait 59 %
- Viande bovine (VA, taurillons) 11 %
- Autres productions animales (Porc / Volailles / Équins/caprins...) 14 %
- Grandes cultures 4%
- Autres productions végétales 12 %

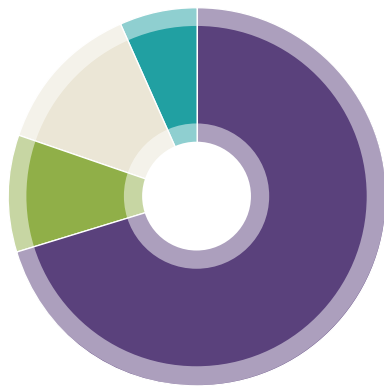
En détail : Les chiffres par département

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
Lait	18	44 %	0	0 %	71	69 %	35	74 %	1	13 %	125	59 %
Viande bovine (VA, taurillons)	8	20 %	1	8 %	9	9 %	5	10 %	0	0 %	23	11 %
Autres productions animales (porc, volaille, ovins, équins, caprins, ...)	6	15 %	6	46 %	12	12 %	3	6 %	2	25 %	29	14 %
Grande culture	1	3 %	3	23 %	0		4	8 %	0		8	4 %
Autres productions végétales	7	18 %	3	23 %	10	10 %	1	2 %	5	62 %	26	12 %
Total des cessations	40	100 %	13	100 %	102	100 %	48	100 %	8	100 %	211	100 %



Le départ à la retraite est le principal motif d'inscription au RDI

Motif d'inscription au RDI en 2022



- Retraite (individuel ou en société)
- Reconversion professionnelle
- Autres (santé)
- Recherche d'associé (pour agrandir une société existante)

71 % des exploitations inscrites au RDI sont à la recherche d'un repreneur dans le cadre du départ en retraite d'un exploitant, en recul de 4 points par rapport à 2021.

Les reconversions professionnelles progressent de 6 à 10 %. De plus en plus de cédants anticipent pour s'inscrire au RDI, rechercher un repreneur et céder leur entreprise avant même l'âge de départ en retraite.

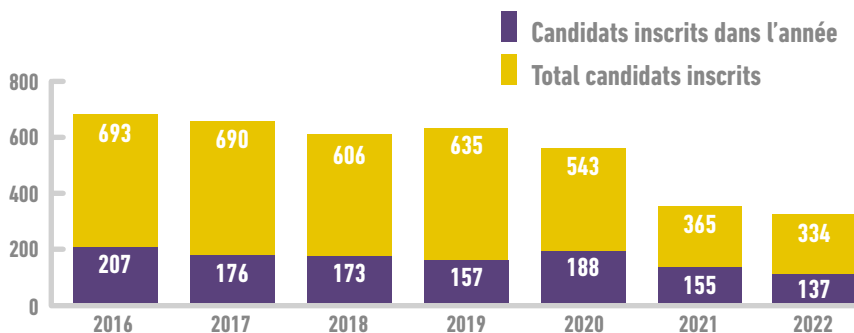


Motif d'inscription au RDI

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
Retraite (individuel ou société)	19	47 %	10	77 %	79	77 %	35	73 %	7	87 %	150	71 %
Reconversion professionnelle	6	15 %	1	8 %	8	8 %	5	10 %	1	13 %	21	10 %
Autres (santé)	12	30 %	2	15 %	10	10 %	2	4 %		0 %	26	12 %
Recherche d'associé (pour agrandir une ste existante)	3	8 %		0 %	5	5 %	6	13 %		0 %	14	7 %
Total des cessations	40	100 %	13	100 %	102	100 %	48	100 %	8	100 %	211	100 %

TROUVER SA FUTURE EXPLOITATION

Évolution du nombre de candidats RDI



En 2022, **334 candidats inscrits** dont 137 inscrits dans l'année. Ces chiffres sont stables.

L'inscription se fait principalement lors de rendez-vous avec les candidats. Son parcours et son projet sont étudiés par le conseiller transmission. L'inscription est valable pour toute la Normandie en précisant son secteur géographique de recherche.

L'objectif est d'accompagner au mieux le porteur de projet dans sa recherche d'exploitation, et jusqu'à la concrétisation de son projet.

Le profil des candidats :

Les projets de reprise	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 ^{ère} installation	43	84 %	28	88 %	124	78 %	49	84 %	29	85 %	273	81 %
Agrandissement	3	6 %	2	6 %	1	1 %	1	2 %	2	6 %	9	3 %
Réinstallation	5	10 %	2	6 %	34	21 %	8	14 %	3	9 %	52	16 %
Total	51	100 %	32	100 %	159	100 %	58	100 %	34	100 %	334	100 %

	2021	2022
Âge moyen	33 ans	34 ans et demi
Hommes	75 %	78 %
Diplôme BAC et +	73 %	76 %
1 ^{ère} Installation	85 %	82 %

Les candidats viennent d'une grande majorité de la Région.

Pour les 40 % des candidats qui ne sont pas originaires de la Région Normandie ; ils s'interressent à la région car elle est réputée pour :

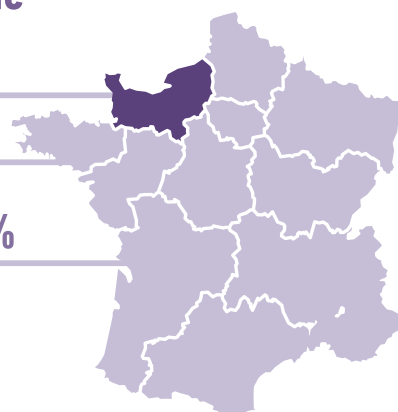
- le dynamisme du secteur laitier,
- la qualité de ses prairies,
- le prix du foncier plus accessible,
- un territoire où le changement climatique s'y fait moins ressentir.

La moitié des candidats résident en Normandie

62 % des candidatures au RDI viennent de Normandie ↗ +9 %

19 % des candidatures au RDI viennent des départements voisins ↘ -1 %

19 % des candidatures au RDI viennent de France ou de l'étranger ↘ -8 %

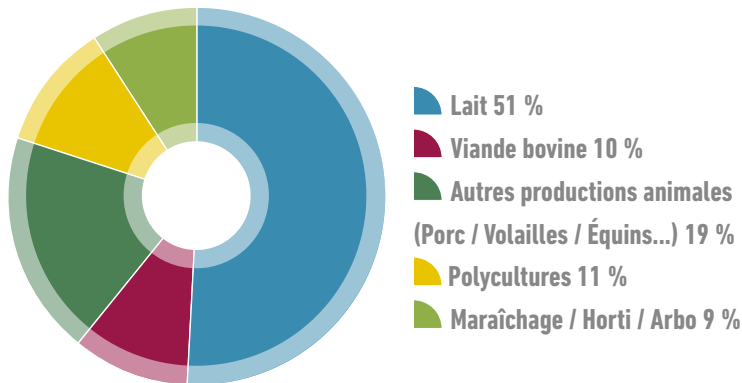


LES PROJETS DE REPRISE

51 % des candidats inscrits RDI recherchent une exploitation en production laitière

Les caractéristiques des recherches pour une 1ère installation	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Lait	18	42 %	5	18 %	88	71 %	26	54 %	3	10 %	140	51 %
Viande bovine	7	16 %	2	7 %	8	6 %	7	14 %	3	10 %	27	10 %
Autres productions animales (porcin, volaille, équin...)	4	9 %	11	40 %	16	13 %	10	20 %	11	38 %	52	19 %
Polyculture	8	19 %	4	14 %	6	5 %	4	8 %	8	28 %	30	11 %
Maraîchage, horti, arbo	6	14 %	6	21 %	6	5 %	2	4 %	4	14 %	24	9 %
Total	43	100 %	28	100 %	124	100 %	49	100 %	29	100 %	273	100 %

Caractéristiques de recherches des candidats au RDI



Évolution	2020	2021	2022
Lait	43 %	38 %	51 %
Viande Bovine	12 %	9 %	10 %
Autres productions animales	16 %	23 %	19 %
Polyculture	14 %	14 %	11 %
Maraîchage, horti, arbo	15 %	16 %	9 %

La production laitière reste en tête des productions recherchées mais avec un écart important entre les départements. C'est le reflet des productions dominantes par département. La filière lait semble retrouver une attractivité auprès des candidats à l'installation, lors de leur inscription au RDI (passage de 38 % à 51 % en 1 an). En revanche, le maraîchage subit une baisse importante, on peut expliquer ce changement par les difficultés d'écoulement des produits en AB et en circuits courts en 2022 à la suite de l'augmentation des prix.



TRANSMISSION – période d’essai avant l’installation

Les stages de pré-installation, PREMIERE IMMERSION AVANT DE S’INSTALLER

Être présent au quotidien sur l’exploitation où le PP s’installe, un élément clé pour la réussite de son installation.

2 dispositifs le permettent :

- **Le stage créateur d’entreprise,**
accessible aux futurs installés bénéficiaires de l’ARE (Aide au Retour à l’Emploi)
- **Le contrat de parrainage,**
financé par la région Normandie, accessible aux futurs installés, ne pouvant être bénéficiaires de l’ARE, dont le projet est qualifié de hors cadre familial.

D’une durée moyenne de 10 mois, ces stages sont l’occasion pour les futurs installés, de partager la vie de l’exploitation, « de l’intérieur », au quotidien, et ainsi se l’approprier. Cela leur permet aussi de finaliser le montage de leur projet, de cerner les enjeux essentiels, d’être associé aux décisions impactant l’avenir du site.

Pour les cédants :

- le stage permet d’intégrer le futur repreneur aux décisions en prenant en compte ses objectifs (par exemple modification de l’assolement et intégration du maïs dans la rotation), d’expliquer les méthodes de travail,
- de laisser le repreneur être force de proposition.

Pour le futur installé, le stage :

- facilite les démarches liées à l’installation par une meilleure connaissance de l’exploitation
- permet une plus grande disponibilité en temps
- permet une approche de la masse de travail et définir les tâches déléguées
- permet de se confronter au contexte du moment (difficulté à trouver un salarié, manque de disponibilité des services extérieurs, délais longs...)
- permet de « mettre le nez » dans l’administratif quotidien de l’exploitation, d’appréhender le temps nécessaire, de découvrir les logiciels utilisés par les cédants
- permet de donner confiance aux propriétaires fonciers



LES STAGES DE PRÉ-INSTALLATION,

... un dispositif qui a la cote !

69 stages (contrat de parrainage et de stages créateur d'entreprise) ont été mis en place en 2022, par les services des Chambres d'agriculture, en Normandie.

Ces contrats durent en moyenne **10 mois**. La durée des stages est très variable, allant de 2 mois pour les stages les plus courts à 24 mois pour les plus longs. Cette amplitude s'explique par le fait que les objectifs des stagiaires varient, principalement en fonction de leur cursus et de leur personnalité. Ainsi, un JA qui dispose de plusieurs années d'expérience en agriculture pourra faire le choix d'une

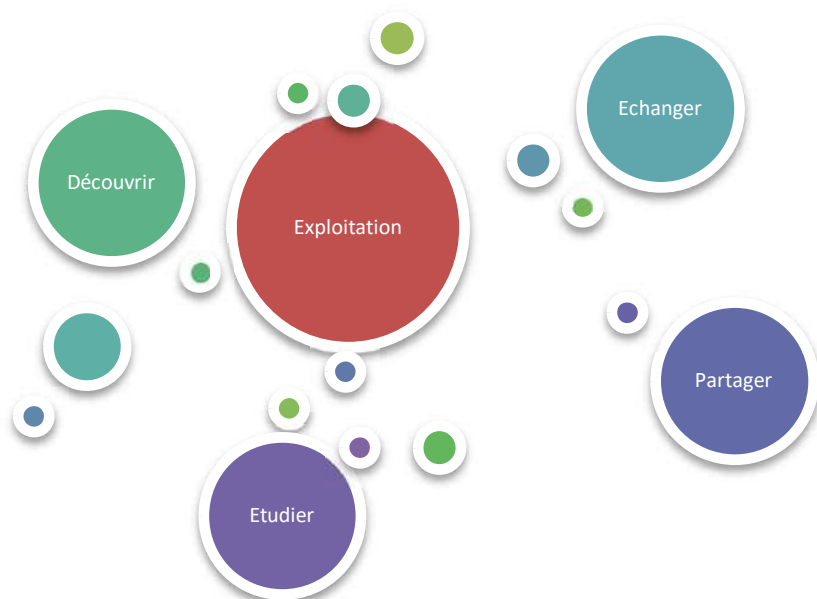
durée de 2 mois pour « la prise en main » du site repris. Au contraire, des porteurs de projet réalisant des reconversions professionnelles vont souhaiter des stages de longue durée afin d'acquérir des méthodes de travail et pour certains, de se tester au métier d'agriculteur. Pour un projet en association, une durée supérieure à 12 mois est souhaitable, ainsi, il est possible que les premiers

mois de stage soient consacrés à tester l'association, en terme de personnalités des individus et définir les objectifs, avant de réaliser les démarches administratives. Chaque projet d'installation-transmission est unique, à chacun de le construire à sa façon. Un stage réussi, ce sont des personnalités qui se sont entendues.

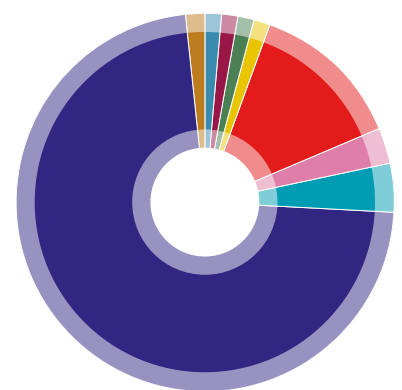
Rappel réglementaire sur la durée d'un stage :

- contrat de parrainage de 3 à 12 mois
- stage créateur d'entreprise d'une durée en fonction droits ARE du stagiaire

Cadre d'action des acteurs



Nombre de stage par OTEX



- Apiculture 1 %
- Caprins, Lait 1 %
- Equins 1 %
- Horticulture 1 %
- Maraîchage 9 %
- SCOP 2 %
- Bovins viande 3 %
- Vaches laitières 50 %
- Volailles de chair 1 %

ON NE PEUT PAS PRÉDIRE L'AVENIR



MAIS ON PEUT S'Y PRÉPARER.

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS POUR CONTRIBUER
À L'AVENIR DE VOS PROCHES.



NORMANDIE



NORMANDIE-SEINE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Laujardière - CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME - RCS ROUEN 433 786 738 - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n°07 025 320 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI76062020000045179 délivrée par la CCI de ROUEN, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Lexique

ARE	Aide au Retour à l'Emploi
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CANS	Chambres d'agriculture de Normandie
CCAT	Circuit Court et Agritourisme
CEPPP	Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CERTICREA	Certification Création ou Reprise d'Exploitation Agricole
CFE	Centre de Formalité des Entreprises
CPA	Capacité Professionnelle Agricole
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DICAA	Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole
DJA	Dotation Jeunes agriculteurs
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Exploitant agricole à titre exclusif	Exploitant dont l'activité agricole constitue la totalité des revenus
Exploitant agricole à titre principal	Exploitant dont l'activité agricole représente plus de 50 % des revenus
Exploitant à titre secondaire	Exploitant dont l'activité agricole représente moins de 50 % de ses revenus
GAEC	Groupeement Agricole d'Exploitation en Commun
HCF	Hors Cadre Familial, définition applicable relative à la modulation HCF de la DJA (et sous réserve d'avoir fourni les justificatifs attendus)
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NAI	Normandie Aide à l'Investissement
NIMA	Non Issu du Milieu Agricole
PAI	Point Accueil Installation
PIT	Point Information Transmission
PPP	Plan de Professionnalisation Personnalisé
RCP	Reconnaissance dérogatoire de la Capacité Professionnelle agricole
RDI	Répertoire Départ Installation
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Action réalisée avec le soutien de

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBSERVATOIRES DONNÉES 2022
JUN 2023

COORDINATION

Chambre régionale d'agriculture de Normandie – Christian BODY
Zone Artisanale Armanville - 71 route de La Ferme - 50700 VALOGNES - Tél. : 02 33 95 46 13

   normandie.chambres-agriculture.fr

